



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

SEANCE DU 19 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 19 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Étaient présents : tous les membres à l'exception de DUCES Cyrille, VADILLO Carine, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan qui ont respectivement donné pouvoir à PETITJEAN Jérôme, CHESSOUX Stéphanie, MAIS Jean-Michel, BENOIT-DELBAST Jacqueline.

Absent excusé : CURUTCHAGUE Philippe.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

LAPENU Marie-José est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire communique des informations sur des décisions prises en vertu des délégations que lui a conférées le Conseil.

- Marché à bons de commandes suite à un groupement de commandes confié à MACS pour le balayage des routes attribué à la SARL Lafourcade
- Marché de travaux pour la réhabilitation du point tri de la rue des Pins/Avenue Jean Lartigau attribué à la société Pinaquy pour un montant de 75 065.70 € HT
- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire attribué à la SEARL d'architecture Guillentéguy pour un montant de 32 713.25 € HT



2020-02-19-01/01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LOSC BASKET

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le versement d'un aide exceptionnelle au LOSC Basket pour financer la formation d'un salarié préparant un Brevet d'Etat. Le coût de cette formation est de 5 400 € et la subvention municipale ne pourra excéder 50 % de la formation après déduction des aides extérieures obtenues par le club (Région Nouvelle Aquitaine, etc...). M. Petitjean confirme que la Région octroiera une offre espérée de 2 700 euros.

2020-02-19-02/02 – COMPTE DE GESTION 2019 - CAMPING

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le Compte de Gestion établi par les services de la perception révélant la conformité avec les résultats du Compte Administratif pour le budget 2019 du Camping.

2020-02-19-03/03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CAMPING

Mme BENOIT-DELBAST, Adjointe en charge du Camping Municipal les Pins Bleus, communique les résultats de l'exercice 2019.

- Excédent d'exploitation de 33 878.24 €
- Excédent d'investissement 14 245.54 €

En cumulé le résultat d'exploitation est de 33 878.24 € et l'investissement présente un déficit de 33 414.36 €.

UNANIMITE (Monsieur le Maire s'étant retiré).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt, d'où l'explication du déficit d'investissement.

Par ailleurs, la préoccupation reste d'éviter un résultat d'exploitation qui entrainerait un Impôt Société trop élevé.

2020-02-19-04/04 – AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2020 CAMPING

Les membres du conseil reprennent le déficit en investissement et affecte l'intégralité de l'excédent d'exploitation en recette d'investissement.

UNANIMITE

2020-02-19-05/05 – COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET HOUSQUIT-ARTIGUENAVE

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'**unanimité** le Compte de Gestion établi par les services de la perception, révélant la conformité avec les résultats du Compte Administratif pour le budget 2019 de lotissement Housquit-Artiguenave.

2020-02-19-06/06 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET HOUSQUIT-ARTIGUENAVE

M. MAIS présente les résultats du C.A 2019 de ce budget de lotissement qui a enregistré le paiement des terrains vendus en 2019 dans la Z.A.E Artiguenave en sortie Nord de Labenne. Il reste deux lots à percevoir.

Monsieur le Maire rajoute que cette opération reste une belle réussite et espère que le PLUi à venir permettra une extension de la ZAE Housquit.

Sur l'exercice, la section d'exploitation présente un excédent de 401 167.41, ce qui donne en résultats :

- Un excédent d'exploitation de 272 248.91
- Un déficit d'investissement de 233 382.57

UNANIMITE (Monsieur le Maire s'étant retiré).

2020-02-19-07/07 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET HOUSQUIT-ARTIGUENAVE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir repris en investissement l'intégralité du déficit, affectent au Budget Primitif 2020 en recette d'investissement la somme de 233 382.57 pour équilibrer la section et reprennent le solde (+ 38 866.34) en section de fonctionnement.

UNANIMITE

2020-02-19-08/08 – COMPTE DE GESTION 2019 – LOU PALOUMAYRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion établi par les services de la perception révélant la conformité avec les résultats du Compte Administratif pour le budget de lotissement Lou Paloumayre 2019.

2020-02-19-09/09 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOU PALOUMAYRE

Les travaux de viabilisation sont en cours et au 31/12/2019, seuls 58 810 euros avaient été débités. L'exercice se solde donc par un déficit d'exploitation de 58 810 euros qui seront repris intégralement en investissement au BP 2020 (DELIBERATION 2020-02-19-10/10).

UNANIMITE (Monsieur le Maire s'étant retiré).

2020-02-19-10/10 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BP LOU PALOUMAYRE 2020

Le Conseil Municipal décide de reprendre le déficit d'exploitation de l'exercice 2019 (- 58 810 €) en section d'exploitation du B.P. 2020.

UNANIMITE

2020-02-19-11/11 – COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BOXES ARTISANS

Créé en 2019, ce budget n'a pas connu d'écritures budgétaires et le résultat est donc égal à zéro, tant pour le Compte de Gestion que pour le Compte Administratif.
Monsieur le Maire informe que le permis a été obtenu, que les marchés de travaux ont été attribués et que les travaux débiteront en mai/juin 2020.

UNANIMITE

2020-02-19-12/12 – COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion établi par les services de la perception révélant la conformité avec les résultats du Compte Administratif pour le budget principal Commune 2019.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2020-02-19-13/13 – COMPTE ADMINISTRATIF– BUDGET COMMUNE 2019

Monsieur MAIS, Adjoint aux Finances, présente les écritures de l'exercice 2019 par chapitre en exploitation et par opération en investissement et communique les résultats de l'exercice :

- En exploitation, un excédent de 1 164 413.52 €
- En investissement, un déficit de 1 008 853.64 €

Ce qui en cumulé avec les résultats antérieurs donne les résultats suivants :

- En exploitation un excédent de 2 924 774.28 €
- En investissement un déficit de 403 607.10 €

POUR : 21 (Le Maire s'étant retiré)

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

Revenu, monsieur le Maire souligne l'excellent résultat de l'exercice 2019 qui marque la bonne santé des finances communales.

L'épargne brute reflète cette amélioration. De même la CAF (épargne nette) est en constante progression depuis 3 exercices – L'effacement de la dette ancienne (l'absence de recours à l'emprunt en 2020) permet d'envisager avec optimisme les années futures.

L'annuité de la dette représente 13.85 % des dépenses d'exploitation en 2019, (16% en 2017, 15.3% en 2018).

2020-02-19-14/14 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET COMMUNE 2020

Les conseillers municipaux décident, après avoir repris en investissement le déficit 2019 (403 607.10 €) augmenté des RAR 2019 (382 000 €), d'affecter une somme de 1 000 000 d'euros au 1068 en recette d'investissement, prélevés sur l'excédent d'exploitation 2019.

Le solde de cet excédent (1 924 774.28 €) sera repris en recette d'exploitation au BP 2020.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2020-02-19-15/15 – APPROBATION DU PROGRAMME POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose que l'accroissement de la démographie entraîne forcément une évolution des effectifs et qu'il est donc nécessaire d'envisager un nouveau restaurant scolaire, plus vaste et mieux adapté.

Le coût envisagé est d'environ 1.4 M d'euros HT pour un bâtiment sur deux niveaux, dans l'actuelle cour de la cantine.

Par le dénivelé du terrain, les maternelles accéderont de plain-pied au RDC, et les élémentaires à l'étage supérieur, pour un service sous forme de self. Le bâtiment devrait être livré pour la rentrée de septembre 2021.

Les subventions espérées proviendront de l'Etat (DETR) pour environ 420 000 €, du Département des Landes (environ 135 000 €), de MACS (120 000 €) et de la CAF.

UNANIMITE.

2020-02-19-16/16 – REALISATION DE BOXES ARTISANS – FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un bâtiment le long de la voie ferrée, en arrière de Centrakor qui pourra abriter des hangars pour les artisans et un commerce de 140 m².

Les marchés de travaux ont été attribués et les travaux débuteront en juin.

Monsieur le Maire propose pour les boxes artisans une cession entre 1 300 et 1 400 € HT/m², en fonction de la superficie et de l'emplacement (livrés bruts, fluides en attente).

Pour le commerce entre 1 400 et 1 500 € HT/m² selon l'activité et la création éventuelle d'emplois.

UNANIMITE.

2020-02-19-17/17 – ACQUISITION DE PARCELLE - RUE DE SEMPOUY

Les conseillers municipaux approuvent à l'**unanimité** l'acquisition pour l'euro symbolique d'une parcelle (AL 313, 30 m²) rue de Sempouy dans le cadre d'un élargissement de voirie (il s'agit de la reprise d'une délibération déjà approuvée par le conseil municipal en 2013 mais restée sans suite).

2020-02-19-18/18 – ACQUISITION DE PARCELLE – ALLEE DE L'ESTELLE

Les conseillers municipaux approuvent à l'**unanimité** l'acquisition d'une parcelle de 9 m² (C 3386p) cédée par XL Habitat, à l'euro symbolique pour permettre un élargissement de voirie.

2020-02-19-19/19 – ACQUISITION DE PARCELLE – AVENUE JEAN LARTIGAU

Les conseillers municipaux approuvent à l'**unanimité** l'acquisition à l'euro symbolique chacune de deux parcelles (AH 238 et AH 239) pour permettre l'élargissement de voirie pour des surfaces respectives de 26 et 7 m².

2020-02-19-20/20 – LOCATION D'UN PARCELLE – ZONE DE HOUSQUIT

Les conseillers municipaux approuvent la location d'une parcelle (AL 1896p) d'une superficie de 69 m² pour une durée de 12 ans permettant l'implantation d'une antenne relais de téléphone visant à corriger une « zone blanche ».

UNANIMITE.

2020-02-19-21/21 – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait approuvé l'acquisition de l'immeuble abritant la Poste pour une valeur de 150 000 euros (estimation des Domaines fixée à 320 000 euros).

Postimmo, propriétaire de l'immeuble, a fait une contreproposition à 170 000 euros.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter cette proposition qui permettra aussi à la Commune de veiller au maintien de la Poste sur Labenne et de détenir une réserve foncière bénéficiant d'une situation géographique stratégique.

UNANIMITE.

2020-02-19-22/22 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

La Commune de Labenne a l'opportunité d'adhérer à un groupement de commandes réunissant 5 communes de MACS pour mutualiser l'achat de fournitures scolaires et permettre une économie d'échelle, chaque membre du groupement pouvant ensuite passer ses propres commandes.

UNANIMITE.

2020-02-19-23/23 – ADHESION A LA DEMARCHE QUALITE TOURISME

Monsieur le Maire expose que le CDT a proposé aux communes littorales l'adhésion à une démarche certificative liée à l'accueil des usagers des plages. Les Landes seront le département Pilote de cette labélisation qui sera par la suite nationale.

Monsieur le Maire à l'issue de la séance tient à remercier tous les élus qui ont participé à la vie publique pendant ce mandat de six ans, ainsi que les services municipaux.

Il souhaite au prochain conseil d'élus de trouver un lieu de débat et de concertation.

Séance levée à 20h05.

A Labenne, le 21 Février 2020
Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH